

# Comité Consultatif Développement Durable

## Eclairage public : passage à l'acte IV



► **Rappel : le conseil municipal a délibéré pour la mise en application du scénario 5 :** extinction de la commune de 23h à 6h sauf le centre-bourg qui resterait éclairé par des leds.

C'est parti ! Le schéma directeur de rénovation de l'éclairage public est lancé. Tous les points lumineux et les armoires de la commune sont en train d'être mis à jour dans notre Système d'Information Géographique.

Préalable incontournable aux travaux de rénovation, le type d'armoire sera alors détaillé (horloge astronomique ou non...), les caractéristiques des luminaires seront précisées. En effet, afin de respecter les nouvelles obligations

règlementaires, comme l'arrêté du 27 décembre 2018, des informations comme la proportion de lumière supérieure à 50 % au-dessus de l'horizontale d'un luminaire ou la température de couleur de la lumière sont nécessaires.

► **Quelles obligations pour notre commune suite à l'arrêté du 27 décembre 2018 ?**

► **A partir du 1er janvier 2021 :** Les luminaires doivent se conformer aux plages horaires de l'arrêté. Par exemple, les éclairages de mise en lumière du patrimoine et des parcs et jardins ouverts seront allumés au plus tôt au coucher du soleil et éteints au plus tard à 1 heure du matin.

► **A partir du 1er janvier 2025 :** Obligation de changement des luminaires ayant une proportion de lumière supérieure à 50 % au-dessus de l'horizontale (lampes boules par exemple).



Luminosité ne respectant pas les prescriptions de l'arrêté.



Bonne luminosité

► **Pour les nouveaux éclairages qui seront installés à partir du 1er janvier 2020 :**

Les nouvelles obligations de l'arrêté du 27 décembre 2019 s'appliquent, comme les seuils de températures de couleur à respecter. En effet, ils ne devront pas dépasser 3000 K.

### Repère

La couleur de lumière est indiquée en Kelvin (K). Plus le nombre de degrés en Kelvin est bas, plus la couleur de lumière est chaude. Par exemple :

- 2700 K correspond à de la lumière blanche très chaude (environnements domestiques) ;
- 3000 K correspond à de la lumière blanche chaude (bureaux) ;
- 4500 K correspond à la lumière froide, comparable à la lumière du jour.

Flash	Lampes fluorescentes	Lever ou coucher de soleil	Ampoule domestique	Bougie
5000 K à 5500 K	4000 K à 5000 K	3000 K à 4000 K	2500 K à 3500 K	1000 K à 2000 K

Pour le Comité Développement Durable,  
Anne Lanson-Peyre de Fabrègues  
et Elodie Mège Muller, Responsable des services techniques

## SECOL

### Balade familiale

Nous avons organisé, dimanche matin 15 septembre, notre deuxième balade familiale de découverte de la faune et de la flore au bord de l'Yzeron.

Par un temps magnifique, Cédric, animateur de la FNE Rhône (France Nature Environnement, ex FRAPNA) a captivé pendant deux heures un groupe de 21 personnes de tous âges.

Il nous a fait découvrir quelques plantes à manger, ou d'autres à utiliser, nous a fait quelques tours de magie et a fabriqué sous nos yeux des instruments de musique incroyables. Une tige de pissenlit, une cupule de gland et le tour est joué !

Nous avons également pu découvrir les nombreux insectes qui vivent dans la rivière grâce à une partie de pêche à l'épuisette, puis réalisé quelques œuvres d'art nature.

Nous remercions l'ACE (Association Des Consommateurs d'Eau) pour leur participation financière à ce projet.



Si vous êtes intéressé(e) par notre association notamment nos prochaines balades découvertes, merci de vous faire connaître en envoyant un mail à :

[association.secol@gmail.com](mailto:association.secol@gmail.com)